

Règlement graphique n°2
Zonage

HOCQUENY

Reçu le 20 mai 2016
Arrêté le 20 mai 2016
Enquête publique
Approuvé le
Maire du Plessis de 67M

Signature

Plan n°



1. ZONES
- Limite de zone
2. PRESCRIPTIONS
- Haut ou alignement d'arbres à protéger (L151-23 CU)
 - Cours d'eau (L 151-23 CU)
3. HABILLAGE
- Limites parcellaires
 - Bâti dur
 - Bâti léger
4. ESPACES BOISÉS CLASSÉS (L113-1 CU)
- Zone inondable (source DREAL)
 - Zone humide

Plan de zonage n°2
Version pour arrêt